

PROJET PEDAGOGIQUE 20XX/20XX



PERCUSSIONS



FLUTE TRAVERSIERE



CHANT



VIOLON



SOMMAIRE

PRESENTATION	page 3
VALEURS et PRINCIPES	pages 4 et 5
Préambule	page 4
Pédagogie vivante	page 4
Motivation-engagement-échanges	page 4
Enseignement	page 5
DISPOSITIFS PEDAGOGIQUES	page 6 à 9
Structure des activités	page 6
Initiation enfants et adultes	page 7
Enseignement et parcours instrumental	pages 8 et 9
Vue d'ensemble des cursus "enfants"	page 10
Vue d'ensemble des cursus "adultes"	page 11
Articulation de l'enseignement	page 12
Evaluation des acquis	page 12

PRESENTATION

L'Ecole de Musique de La Montagne :

L'Ecole de Musique de La Montagne est une structure municipale. Identifiée comme «école de proximité», elle est, dans le cadre qui lui est défini, une école dédiée à l'expression de passions musicales à tous niveaux d'engagement.

Du parcours d'éveil pour les enfants (à partir de 4 ans) en passant par l'enseignement aux jeunes d'une pratique artistique vivante ou encore par la formation d'amateurs actifs, éclairés et enthousiastes, ou bien encore par l'éclosion d'éventuelles vocations, l'école met en œuvre les conditions pédagogiques et didactiques nécessaires pour favoriser l'accès à une diversité de musiques et d'esthétiques : classique, contemporaine, traditionnelle, ancienne, extra-européenne, jazz, rock, variété...

L'Ecole de Musique de La Montagne, dans son organisation et son fonctionnement, se réfère à un ensemble de textes édités par le Ministère de la Culture :

- La charte de l'enseignement artistique spécialisé,
- Le schéma d'orientation de l'organisation pédagogique de l'enseignement musical.

VALEURS ET PRINCIPES

PREAMBULE :

Loin de l'image d'une « institution » réservée aux initiés, formant de futurs professionnels, l'école de musique s'efforce, chaque jour, de démontrer son ouverture et sa capacité à apporter le plaisir de la pratique musicale dans une découverte esthétique pluridisciplinaire.

L'école de musique peut être amenée à travailler en partenariat avec d'autres structures culturelles, scolaires ou sociales en fonction des projets mis en œuvre.

Les parcours de formation permettent, au cours des deux cycles enseignés, de favoriser l'expression artistique de tous les élèves en tenant compte de leurs objectifs personnels.

Les pratiques collectives : ensembles poly-instrumentaux, ateliers de musiques d'esthétiques variées, percussions, ou projets ponctuels de classe ou interclasses permettent aux élèves de s'initier au jeu en groupe et de se produire devant un public.

PEDAGOGIE VIVANTE :

L'école de musique affirme sa volonté de mettre constamment en relation la pédagogie, la diffusion, la création et le soutien à la pratique des amateurs.

Au cœur de l'école, une réflexion pédagogique innovante autour de quatre axes :

- favoriser dans les meilleures conditions l'éveil des enfants à la musique,
- former de futurs amateurs, faire éclore des vocations de musiciens,
- être un lieu ressource et d'encouragement à la pratique collective,
- être ouvert sur la vie scolaire, sociale et culturelle, accompagner les initiatives artistiques sur le territoire.

Pour atteindre ces objectifs, la pédagogie, la diffusion, la création et l'action culturelle sont étroitement liées. Des parcours diversifiés, conçus pour répondre à une grande variété de motivations et de pratiques sont construits sur plusieurs valeurs :

- Cultures et langages,
- Instruments et techniques,
- Développement de la pédagogie de groupe,
- Pratiques collectives,
- Invention et création,
- Actions culturelles sur le territoire.

MOTIVATION – ENGAGEMENT - ECHANGES :

Fréquenter l'école de musique c'est s'ouvrir à l'idée de découverte, de connaissance, de progrès, mais aussi de régularité, d'assiduité et de travail quotidien. Le temps de l'échange et de l'apprentissage sera d'autant plus riche que l'élève l'aura entouré d'un travail personnel structuré et réfléchi dans le but de devenir ainsi, peu à peu, autonome.

Pour les enfants et les adolescents, le rôle de la famille est primordial. Elle peut encourager, soutenir, aider l'enfant à s'organiser. Elle peut être le témoin et le stimulateur d'un prolongement de cours. Le milieu familial, observateur privilégié, est invité à rencontrer les enseignants, la direction et à leur indiquer toute remarque concernant la motivation, le travail, et l'épanouissement de l'enfant.

ENSEIGNEMENT :

L'échange est permanent entre l'équipe de direction et les enseignants (idées, expériences, projets...). La coordination de ces dynamiques complémentaires (directives <-> initiatives) permet une cohérence de l'action pédagogique et crée une certaine unité au sein de l'équipe enseignante, et une identité du climat musical dans lequel évoluent les élèves.

L'organisation des études instrumentales permet de s'adapter à la personnalité des élèves, à leur maturité, à leur motivation, à leur disponibilité.

La pédagogie de groupe en classes d'instrument, c'est-à-dire le regroupement d'au moins trois élèves, permet d'allonger la durée des séances, de développer les interactions entre musiciens et de rendre les cours encore plus dynamiques et ludiques. Dans la mesure du possible, en fonction des âges, des niveaux et des emplois du temps, les élèves pourront être regroupés pour des séances plus longues.

La Formation Musicale est indissociable des cours d'instruments, elle permet d'acquérir ou de consolider les bases théoriques nécessaires à la pratique instrumentale et à la compréhension du langage musical. Cet enseignement est organisé différemment pour les enfants et les ados/adultes pour des raisons pédagogiques.

Les évaluations portant sur l'acquis de compétences multiples (formation instrumentale, formation musicale, pratique collective) ne sont pas ressenties comme des échéances obligatoires qui sanctionnent l'élève mais comme la présentation au moment opportun d'un travail réfléchi.

Le rythme des études s'établit sur des projets artistiques très concrets : auditions publiques, auditions de classes, concerts, animations en solo, musique de chambre, orchestre, projets de classes ou interclasses...

La pratique collective de la musique est un élément fondamental qui motive les élèves. Elle leur permet de découvrir des répertoires, des styles, des esthétiques variés mais aussi de vivre les éléments constitutifs de la musique : précision du rythme, justesse, recherche de la sonorité, du phrasé, développement de l'écoute...

Pratiquer la musique en collectif, c'est aussi apprendre à vivre ensemble et développer les valeurs sociales.

L'école de musique de La Montagne propose donc à chacun une éducation musicale à sa mesure en organisant des parcours adaptés : actions de sensibilisation, cursus complet pour les uns, parcours personnalisés pour les autres, ateliers pédagogiques, pratiques collectives.

La «philosophie» de l'école s'appuie sur les notions de plaisir dans l'apprentissage et d'épanouissement personnel dans la pratique, en tenant compte du projet de l'élève.

DISPOSITIFS PEDAGOGIQUES

L'école structure ses activités autour de différents dispositifs pédagogiques :

Initiation enfants :

Première approche de la musique, pour les plus jeunes :

- **Sensibilisation enfants** (dès 4 ans avec un accompagnant adulte)
- **Eveil musical 1** (enfants en Grande Section de maternelle),
- **Eveil musical 2** (enfants en Cours Préparatoire).

Enseignement et parcours instrumental enfants et adultes «apprendre pour connaître...» :

Pratique musicale complète dont les composantes sont **formation musicale théorique, formation instrumentale et accès à la pratique collective*** :

- **Cycle 1** (formation musicale, formation instrumentale, pratique collective),
- **Cycle 2** (formation musicale, formation instrumentale, pratique collective),
- **Parcours personnalisés** après le cycle 2, visant l'autonomie de l'élève dans le cadre de ses pratiques en amateur.

** les pratiques collectives sont proposées aux élèves par l'équipe pédagogique, en fonction des niveaux, âges, places disponibles dans les ensembles. Il peut s'agir de projets ponctuels ou d'activités récurrentes tout au long de l'année.*

Accompagnement des pratiques amateurs «... et partager pour le plaisir» :

Pratiquer la musique de manière collective selon diverses modalités, définies par l'élève en accord avec les possibilités de l'école de musique :

- **Ateliers collectifs** (formation technique, instrumentale et/ou vocale en petits collectifs),
- **Pratiques collectives** (ensembles instrumentaux, et/ou vocaux).

INITIATION

L'école de Musique développe des parcours adaptés à chaque élève qui « entre en musique ». Elle décline différentes modalités permettant à chacun, selon son âge, de parcourir à son rythme, les étapes qui le conduiront naturellement à l'apprentissage instrumental et/ou vocal. Ce moment important fait l'objet d'une attention particulière : ateliers découvertes, écoute lors d'auditions, rencontres auprès des professeurs d'instruments...

Enfants :

- **Sensibilisation enfants** (dès 4 ans avec un accompagnant adulte)
- **Eveil musical 1** (enfants en Grande Section de maternelle),
- **Eveil musical 2** (enfants en Cours Préparatoire).

Les séances permettent l'éveil de la personnalité des enfants à ce qui peut être musique, en eux, et autour d'eux, au travers de :

- la voix parlée et/ou chantée, mais aussi avec le support de percussions corporelles, de jeux d'imitation, de reconnaissance et d'exécution sur des instruments à percussions ou mélodiques.

- les déplacements dans l'espace pour apprivoiser le temps et les notions de vitesse et rythme.

Elles apportent à l'enfant des perceptions sensorielles, (plaisir, indépendance, connaissance), en prévision et au service d'apprentissages futurs. Elles donnent aussi l'occasion d'écouter des musiques diverses et adaptées, de découvrir les instruments enseignés dans l'école dans un premier temps, mais aussi plus généralement, des instruments du monde, avec possibilité de les voir, les entendre et, le plus souvent possible, les toucher.

Objectifs :

- créer une atmosphère informelle et un climat de confiance au sein du groupe d'enfants,
- susciter et stimuler la dynamique de groupe par laquelle les facultés créatrices, sociales et personnelles sont mises en valeur,
- préparer à l'apprentissage instrumental et théorique par l'ouverture au monde sonore, à l'écriture, à l'écoute et à l'exécution de différentes musiques.

Organisation :

- **Sensibilisation enfants** : 4 séances par an, durée 45mn avec un adulte accompagnant.
- **Eveil musical 1** : séances hebdomadaires, durée 45mn.
- **Eveil musical 2** : séances hebdomadaires, durée 1h.

Après l'éveil musical 2* :

C'est le temps du choix de l'instrument, pour ceux qui ne se sont pas encore déterminés. A la fin de l'année scolaire, une porte ouverte est organisée pour que les enfants puissent assister aux séances d'apprentissage instrumental afin de faire leur choix pour l'année suivante.

Ceci permet :

- d'offrir la possibilité de découvrir les instruments enseignés,
- de prendre conscience des affinités que chacun pourra développer envers tels ou tels modes de jeux, sonorité, famille d'instruments.
- d'accéder à une approche rudimentaire des techniques d'apprentissages spécifiques.

* *L'enfant devra être en CE11 à la rentrée scolaire suivante pour accéder aux classes d'instrument.*

Enseignement et parcours instrumental

C'est le cursus le plus habituel suivi par les enfants entrant à l'école de musique, précédé ou non d'une période de sensibilisation. Ce parcours peut également être choisi par un adolescent ou un adulte désireux de débiter un instrument ou de perfectionner ses connaissances dans un cadre progressif, articulé par paliers, tout en développant ses capacités créatrices au travers de répertoires diversifiés. Le parcours d'enseignement est souple et permet à chacun d'accomplir son projet avec un réel plaisir de vivre sa musique.

L'enseignement est composé de trois volets :

- **La formation instrumentale - étude d'un instrument** - : le cours instrumental s'organise autour d'une démarche de pédagogie de groupe et/ou individuelle. Selon les capacités d'adaptation de l'élève, l'enseignant alterne les phases collectives et individuelles en rapport avec les possibilités de l'école de musique. Lorsque cela est possible, les élèves sont regroupés, pour des séances plus longues.
- **La formation musicale** : les études de formation musicale permettent d'acquérir et de s'approprier les codes du langage musical et les bases d'une culture artistique.
- **La pratique collective** concrétise le savoir-faire acquis en formation musicale et instrumentale. Surtout, elle offre aux élèves l'occasion de partager avec d'autres musiciens et le public les plaisirs de la musique.

Activités et apprentissages proposés :

Instruments enseignés :

- Flûte traversière,
- Violon,
- Piano,
- Batterie,
- Guitare électrique,
- Guitare folk,
- Guitare classique,
- Basse électrique,
- Chant,
- Percussions enfants (en collectif),

Apprentissage instrumental :

Les classes d'instruments sont accessibles dès le CE1, couplées obligatoirement à la Formation Musicale. La durée des séances individuelles est de 25mn ou 30mn par semaine selon les classes. Lorsque les élèves sont regroupés, ce temps est multiplié par leur nombre. Le professeur pourra développer, autour de ce temps de référence, une pédagogie collective l'amenant à regrouper certains de ses élèves. Ces regroupements, destinés à diversifier et enrichir l'enseignement sont à privilégier chaque fois que cela est possible. Dans les cas où ce fonctionnement ne serait pas efficace, il peut être envisagé une réorganisation (modification des participants, ou sur un temps donné, retour à des séances individuelles).

L'accès à certaines classes instrumentales peut être différé pour des raisons de :

- *Cohérence interne et conformité au projet d'établissement,*
- *Développement, maturité de l'élève,*
- *Manque de place pour l'instrument choisi. (A VOIR ENSEMBLE)*

CURSUS ENFANTS :

Formation Musicale (FM) et préparation à la FM (pré-FM) :

Les séances sont collectives et hebdomadaires.

La première année d'apprentissage au sortir de l'éveil, à 7 ans, est déterminante pour créer du lien entre la pratique instrumentale et la théorie musicale. Afin que les élèves intègrent dès le départ l'apport de l'écriture musicale dans leur cursus instrumental, **la lecture et le déchiffrage sont abordés en classe d'instrument** et ils participent aux séances de pré-FM pour renforcer les acquis théoriques.

La deuxième année (ou la première année à partir de 8 ans), ils intègrent le cours de **Formation Musicale** (cursus de 5 années regroupant les cycles 1 et 2), toujours dans l'objectif de lier étroitement la théorie et la pratique.

Pratiques collectives :

- Ateliers de musiques actuelles,
- Ensembles poly-instrumentaux,
- Atelier de percussions,
- Projets ponctuels de classes ou interclasses.

La participation à une pratique collective est conditionnée à l'accord du professeur en fonction des compétences, savoir-faire et savoir-être acquis par chacun.

CURSUS ADULTES (à partir de 16 ans) :

Formation Musicale :

Les séances sont collectives et hebdomadaires.

La lecture et le déchiffrage sont abordés en classe d'instrument et les **acquis théoriques renforcés par un module Formation Musicale** adapté aux adultes.

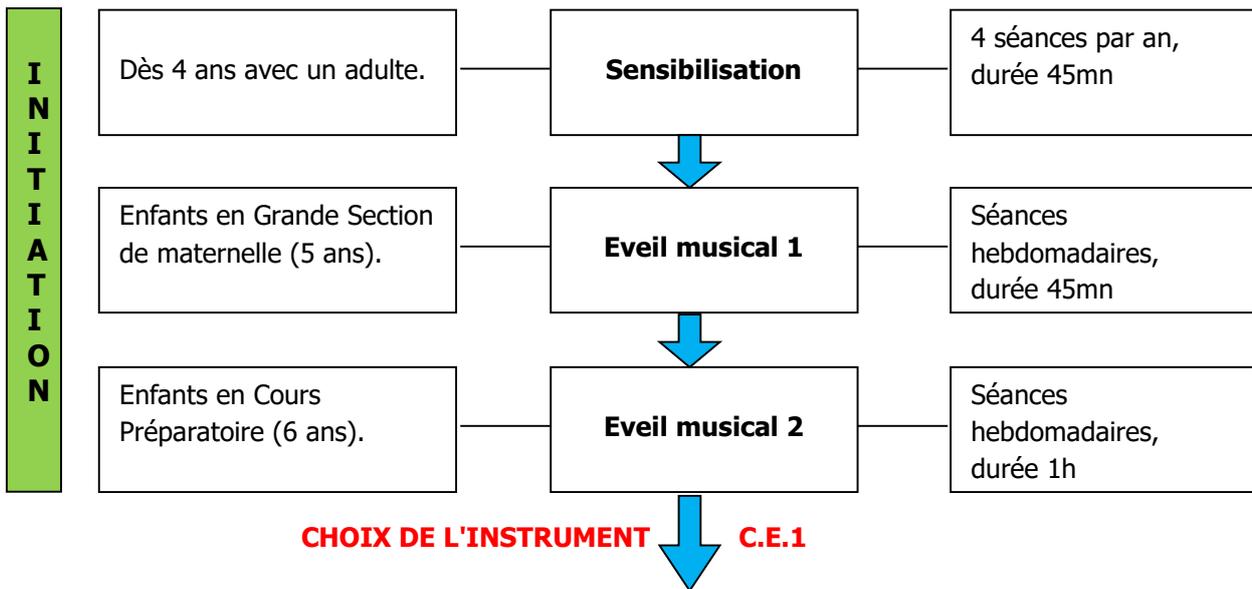
Pratiques collectives :

- Ateliers de musique actuelle,
- Ensemble poly-instrumental,
- Projets ponctuels de classes ou interclasses.

La participation à une pratique collective est conditionnée à l'accord du professeur en fonction des compétences, savoir-faire et savoir-être acquis par chacun.

VUE D'ENSEMBLE DES CURSUS PROPOSES

CURSUS ENFANTS :



A P P R E N T I S S A G E	CHANT, FLÛTE traversière, VIOLON, BATTERIE, PIANO, BASSE électrique, GUITARE électrique, folk et classique, PERCUSSIONS ENFANTS (collectif)					
	<i>Développement de la pédagogie de groupe</i>					
	FORMATION MUSICALE ET ACTIVITES ASSOCIEES A L'APPRENTISSAGE INSTRUMENTAL					
	Année 1 (7 ans) : Lecture et déchiffrage enseignés en cours d'instrument + Pré-FM (45mn) Année 2 (dès 8 ans): entrée en F.M. 1 ^{ère} année (45mn) Année 3 : passage en F.M. 2 ^{ème} année (45mn) Année 4 : passage en F.M. 3 ^{ème} année (45mn) Année 5 : passage en F.M. 4 ^{ème} année (45mn) Année 6 : passage en F.M. 5 ^{ème} année (45mn) Année 7 et suivantes : instrument seul					
	PRATIQUES COLLECTIVES*					
	Ensemble multi-instruments débutants	Ensemble multi-instruments intermédiaires	Ensemble multi-instruments confirmés	Atelier musiques actuelles amplifiées	Projets collectifs de classe	Projets collectifs interclasses
PEDAGOGIE DE PROJET orientée représentations publiques						

CURSUS ADULTES :

APPRENTISSAGE INSTRUMENTAL :

A P P R E N T I S S A G E	CHANT, FLÛTE traversière, VIOLON, BATTERIE, PIANO, BASSE électrique, GUITARE électrique, folk et classique				
	<i>Développement de la pédagogie de groupe</i>				
	FORMATION MUSICALE ET ACTIVITES ASSOCIEES A L'APPRENTISSAGE INSTRUMENTAL				
	Module Formation Musicale adapté aux adultes (1h hebdomadaire), pouvant intégrer des temps de pratique collective.				
	PRATIQUES COLLECTIVES*				
	Ensemble multi-instruments débutants	Ensemble multi-instruments intermédiaires	Ensemble multi-instruments confirmés	Atelier musique actuelle amplifiées	Projets collectifs de classe ou interclasses
	PEDAGOGIE DE PROJET orientée représentations publiques				

Articulation de l'enseignement (cycles 1 et 2) :

« ...Un cycle est une période pluriannuelle qui permet la réalisation d'un certain nombre d'objectifs de formation préalablement définis ; ces objectifs concourent à l'acquisition de compétences dont nous pouvons constater la cohérence à l'issue de la période établie... » (Schéma d'orientation pédagogique - Ministère de la culture)

Cycle 1 : Objectifs généraux :

- Développer la motivation, la curiosité musicale, le goût pour l'interprétation,
- Acquérir des bases musicales grâce :
 - au développement de l'écoute et de la mémoire,
 - à la mise en relation de l'approche sensorielle et corporelle des différents éléments de l'expression musicale avec le vocabulaire spécifique,
 - à la diversité des répertoires abordés,
- Amorcer des savoir-faire instrumentaux individuels et collectifs, acquérir les premiers réflexes fondés sur la qualité du geste, de la lecture, de l'écoute des autres dans la pratique collective,
- Permettre un premier accès aux différents langages musicaux,
- Susciter la curiosité et l'intérêt pour l'improvisation.

Cycle 2 : Objectifs généraux :

- Acquérir une méthode de travail, permettant la prise d'initiatives et le développement du sens critique,
- Parvenir à l'aisance de la lecture des partitions de moyenne difficulté,
- S'adonner à la pratique régulière des différentes formes de musiques d'ensemble,
- Développer la découverte et l'exploitation des principales possibilités de l'instrument,
Développer la maîtrise de l'interprétation d'œuvres de difficulté moyenne et de répertoires diversifiés, alliant l'écoute, l'aisance corporelle, le sens musical,
- Développer la prise de conscience des langages musicaux,
- Développer la capacité à improviser.

Pour la Formation Musicale, les deux cycles sont regroupés sur une durée de 5 ans.

Les objectifs affectés à chaque cycle sont progressifs et permettent d'acquérir les compétences nécessaires à un bon musicien amateur.

Evaluation des acquis :

L'école de musique diffuse aux élèves et à leur famille une évaluation des acquis dans les trois domaines de compétences que sont la formation instrumentale, la formation musicale et la pratique collective.

Un bulletin de suivi, nommé "livret du musicien", est communiqué deux fois par an. Cette évaluation en cours de formation permet de préciser des objectifs de travail à l'élève pour une période donnée. Chaque enseignant peut inscrire et consigner ses appréciations et recommandations. Ce bulletin devient la mémoire du parcours de l'élève et permet d'évaluer les rythmes de progression et les compétences acquises.

L'évaluation se fait donc sous forme de contrôle continu, formalisée par le "livret du musicien". L'aspect positif des acquis théoriques ou pratiques sera toujours relevé.

Une commission pédagogique composée des professeurs des disciplines concernées (formation instrumentale, formation musicale et pratique collective) et du directeur, peut être amenée à orienter un élève suivant ses capacités ou à conseiller en fin d'année le maintien dans le niveau ou le passage à l'essai. Dans ce dernier cas, l'élève sera évalué en cours du 1er semestre suivant afin d'apprécier si ce passage est confirmé ou non.

En cas de difficulté, les professeurs peuvent être amenés à communiquer avec les familles tout au long de l'année afin de trouver des solutions adaptées à l'élève.